

**DEMANDE D'INTERVENTION DU FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE DANS LES COÛTS DE FORMATION  
POUR LES OUVRIERS DES ENTREPRISES DE CHIFFONS**

**A** **Données concernant l'entreprise**

Entreprise (dénomination) : .....

Adresse : .....

.....

☎ : ...../..... ☒ : ...../.....

N° O.N.S.S. : .....

N° compte financier sur lequel les interventions éventuelles peuvent être versées :

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□

**B** **Données concernant les travailleurs formés**

Total nombre d'ouvriers participants : ..... (Veuillez remplir, pour cela, le document en annexe)

**C** **Données concernant le programme de formation**

- Qualification de la formation que le travailleur a suivie avec succès :  
.....
- Programme de formation (en bref) avec éventuellement les différentes étapes (peut faire l'objet d'une annexe) :  
.....  
.....
- Coût total de la formation avec éventuellement le coût par étape (mettre en annexe la méthode employée pour déterminer les coûts de formation, ainsi que les éventuelles factures) :  
.....  
.....

- Date du début de la formation : ...../...../.....  
Date de la fin de la formation : ...../...../.....

- Y a-t-il dans l'entreprise un conseil d'entreprise ou une délégation syndicale ?  
 Oui  Non

Si oui, a-t-elle été renseignée sur le plan de formation et à quelle date ? .....

Si non, le plan de formation doit être établi en concertation avec les permanents régionaux syndicaux.  
Date concertation : .....

Je confirme sur l'honneur que cette déclaration est complète.

Date : ...../...../.....

Signature :

(Nom et fonction du signataire)

---

**Document à renvoyer au :**

**FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES POUR LA RECUPERATION DES CHIFFONS (SCP 142.02)**  
**Boulevard Auguste Reyerslaan 80, 1030 Brussels – T 02 474 07 26 -**  
[info.fonds142@denuo.be](mailto:info.fonds142@denuo.be)

*Remarque* : Les données personnelles que vous fournissez via ce formulaire sont traitées par le Fonds social des entreprises pour la récupération des chiffons. Ces données personnelles sont traitées conformément aux dispositions du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le Fonds social des entreprises pour la récupération des chiffons traite les données personnelles dans le cadre de son obligation légale du versement d'avantages sociaux, le financement de la formation professionnelle et de la sécurité et la santé des salariés. Les données personnelles sont collectées et conservées aussi longtemps que cela est nécessaire et pendant au moins 7 ans. Vous avez le droit de demander l'accès à vos propres données personnelles. Vous pouvez demander vos propres données personnelles, les consulter et, si nécessaire, les faire corriger. Vous pouvez toujours exercer vos droits via [privacy@denuo.be](mailto:privacy@denuo.be). Vous pouvez consulter plus d'informations sur notre politique en matière de protection des données personnelles via notre déclaration de confidentialité sur [denuo.be/fr/politique-de-protection-de-la-vie-privee-du-fonds-social-14202](http://denuo.be/fr/politique-de-protection-de-la-vie-privee-du-fonds-social-14202).